TEOREM

EXCO HESIO

29 avenue Félix Viallet 38000 GRENOBLE 4 place du Champ de Foire 42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 19 940 424.50 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social: 8, Chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES
EXISTANTES OU A EMETTRE

- AGE du 13 décembre 2018 -

TEOREM29 avenue Félix Viallet 38000 GRENOBLE

EXCO HESIO 4 place du Champ de Foire 42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 19 940 424.50 Euros 530 740 562 RCS Lyon Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE

- AGE du 13 décembre 2018 -

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société DELTA DRONE SA et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opérations sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions existantes ou émettre susceptibles d'être attribuées gratuitement dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social tel que constaté à la date de décision de leur attribution par le conseil d'administration, dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de quatre-vingts millions (80 000 000) d'actions.

.../...

.../...

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

GRENOBLE et ROANNE, le 23 novembre 2018.

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

EXCO HESIO

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Sébastien CHIRAT

Jean-Michel LANNES